

**Extrait du procès-verbal  
de la séance ordinaire  
du 9 février 2022**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le neuvième jour de février deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures trente (19h30), à l'endroit ordinaire des séances.

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et en vertu du décret 885-2021 du 23 juin 2021, la séance du conseil de la MRC du Haut-Richelieu est enregistrée et se tient sans public. Les membres du conseil y participent en personne et en visioconférence. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC.

Mme Stéphanie MacFarlane, journaliste au journal *Le Canada Français* et détenant une carte de presse valide émise par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), assiste à la réunion par visioconférence.

Étaient présents en personne : M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan, Mme Andrée Bouchard, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Yves Barrette, Saint-Alexandre, M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Sylvain Raymond, Saint-Blaise-sur-Richelieu,

En visioconférence : M. Serge Beaudoin, Saint-Georges-de-Clarenceville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Raymond Paquette, Venise-en-Québec, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, M. Denis Thomas, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

**Résolution 16544-22**

**Politique culturelle du Haut-Richelieu  
Adoption et remerciements**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu a adopté une Politique culturelle le 9 mai 2001, révisée le 10 février 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat visant la révision de la Politique a été confié au Comité culturel Haut-Richelieu par la résolution 15873-20 le 8 avril 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité culturel Haut-Richelieu a complété ses travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle version de la Politique déposée aux membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu reflète une vaste démarche de consultation et de concertation des acteurs de tous les milieux culturels;

**EN CONSÉQUENCE;**

Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,  
Appuyée par le conseiller régional M. Sylvain Raymond,

**IL EST RÉSOLU:**

QUE le préambule de la présente en fait partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC adopte la Politique culturelle de la MRC du Haut-Richelieu 2021-2031;

**DE REMERCIER** très chaleureusement les membres du Comité culturel Haut-Richelieu de même que toutes les personnes ayant participé de près ou de loin à l'exercice de consultation et d'élaboration de la nouvelle Politique.

ADOPTÉE

Signé: Réal Ryan, préfet

Signé: Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
La greffière-trésorière adjointe,



Marielle C. Rondeau  
MRC du Haut-Richelieu